

BIHOREL

Située sur le plateau Nord de Rouen, Bihorel, ville attractive et recherchée, est située en Seine Maritime (Région Normandie). La ville compte 8 600 habitants et comprend trois quartiers distincts, 130 agents municipaux, plusieurs services municipaux en régie, 35 bâtiments et équipements sportifs et culturels, 11 millions d'euros de budget en fonctionnement et 2 millions en investissement.

Assistant(e) communication et évènementiel

Date de publication : 02/10/2023

Date limite de candidature : 02/11/2023

Date prévue du recrutement : dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste : 1

Grades ou cadres d'emploi :

Catégorie B/grade de Rédacteur

Catégorie C/grade d'adjoint administratif, grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Niveau de diplôme requis : Bac+2/Bac+3 (BTS, Bachelor, Licence)

MISSIONS

Descriptif de la mission :

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Général des Services, vous serez chargé (e), en lien avec votre responsable chargée de la communication, avec les élus et l'ensemble des services, de participer à l'organisation des événements, temps forts et animations de la collectivité.

Vous serez également chargé(e) :

- de coordonner l'organisation des manifestations et d'établir l'agenda municipal
- d'organiser et d'accompagner les évènements de la Ville (festival des 3 Pipes, téléthon, rencontres associatives...)
- de gérer le relationnel avec les associations

Pour ce faire, vous devrez :

- organiser les animations en :
 - les planifiant tout au long de l'année
 - recherchant des mécénats, des partenaires
 - élaborant le budget
 - assurant la communication
 - prévoyant la logistique avec les autres services de la Mairie

- participer aux évènements et animations de la Ville en vous déplaçant sur les lieux afin de prendre des photos et de recueillir les informations
- coordonner les manifestations en lien avec les Elus et services concernés
- assurer le lien entre les associations et les services de la Ville
- réaliser des supports de communication à destination des associations
- assurer la polyvalence en cas d'absence de l'agent chargé de communication

Profil recherché :

De formation supérieure Bac+2/Bac+3 en événementiel ou Communication ou équivalent, le(a) chargé (e) de mission devra idéalement disposer des compétences suivantes :

- Réelles capacités d'organisation et de coordination
- Maîtrise des techniques de l'information et de la communication, de la chaîne graphique, des techniques de communication multimédia et des réseaux sociaux
- La maîtrise du matériel de régie de spectacle serait un plus
- Bonnes qualités rédactionnelles, orthographe irréprochable
- Capacité à travailler en autonomie et de manière transversale
- Dynamisme, réactivité et disponibilité (possibilités de travail en soirée et week-end)
- Bon relationnel, bonne écoute et diplomatie
- Connaissance de la suite Adobe (photoshop, illustrator, indesign)
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Hôtel de Ville

Service d'affectation : Service communication/culture

Temps de travail : Temps complet : 35h (39h00 avec RTT)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement fonctionnel : Directeur Général des Services

Rattachement hiérarchique : Responsable du service communication/culture

Fonctions d'encadrement : non

Relations (interlocuteurs internes et externes) : ensemble des services de la collectivité, élus, prestataires, public, presse, associations

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Régime indemnitaire

Prime de service et d'assiduité (13^{ème} mois) sous conditions d'ancienneté

CNAS et Amicale du personnel

Participation employeur mutuelle et prévoyance salaire sous conditions

Télétravail possible

CANDIDATURES

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courrier ou par mail à :

M. le Maire

Hôtel de Ville de BIHOREL
48 rue d'Etancourt
76420 BIHOREL
recrutement.rh@ville-bihorel.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.